

Ohada

Le Togo prend la présidence du Conseil des ministres

Ce vendredi 13 février à Lomé, le Garde des Sceaux togolais, Me Pacôme Yawovi Adjourouvi, a officiellement reçu les attributs légaux de la présidence du Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires ...



PAGE 11

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Inclusion financière : le destin de fer d'Akouvi dans les produits de la mer

Au-delà de son rôle de catalyseur de l'égalité des sexes, l'inclusion financière, associée à une éducation budgétaire, offre aux femmes une véritable trajectoire vers l'autonomie sociale et économique. Au Togo, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) exemplifie ...

PAGE 2

DIPLOMATIE

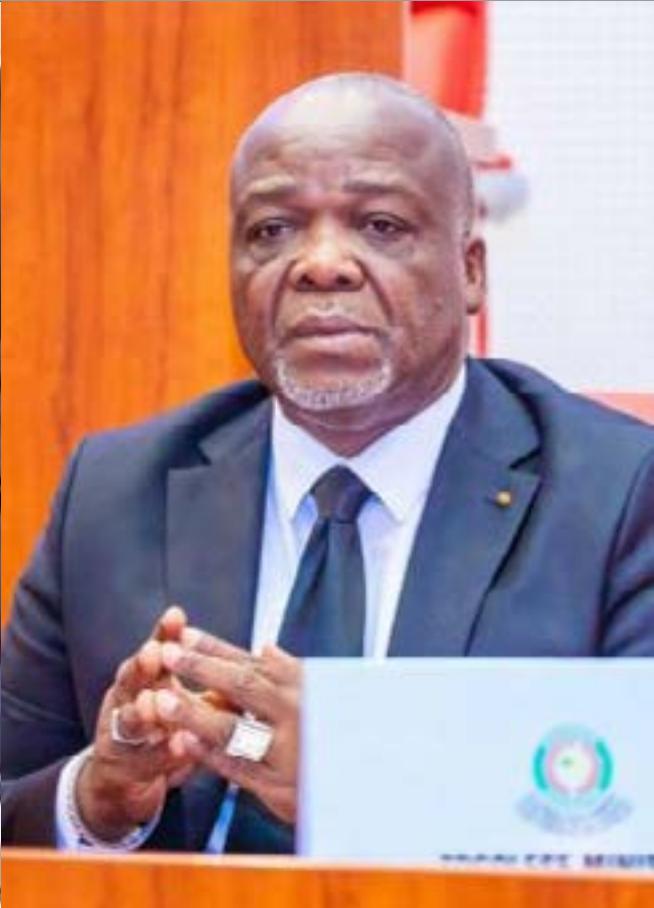


Conférence de Munich sur la sécurité

Le professeur Robert Dussey a pris part à deux panels de haut niveau

Le ministre togolais des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey, a participé du 13 au 15 février 2026 à la Conférence de Munich (Allemagne) sur la sécurité.

PAGE 3



Soupçon d'enlèvements de jeunes

Engagement total des autorités à élucider chaque cas signalé

Selon des informations persistantes relayées sur les réseaux sociaux, plusieurs cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes visant des jeunes, seraient en cours dans notre pays. Ces faits ont retenu l'attention des services compétents de la chaîne pénale nationale.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Coopération universitaire : Lomé et Ankara renforcent leur partenariat académique

La coopération universitaire entre le Togo et la Turquie prend de l'ampleur. Le sujet était au centre d'une rencontre, en fin de semaine à Lomé, entre le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur, Gado Tchangbedji, et l'ambassadrice de la Turquie, Muteber Kılıç.

Les discussions ont porté sur le renforcement des liens académiques. Il s'agit notamment d'augmenter les bourses d'études en faveur des étudiants togolais, dans des filières stratégiques : ingénierie, agriculture, énergie, santé. Des secteurs clés pour la transformation structurelle du pays.

Les deux personnalités ont également souligné la nécessité de promouvoir « la mobilité des enseignants-chercheurs ». L'objectif est de partager l'expertise, de stimuler la recherche et de construire des projets conjoints. Autre point évoqué : l'extension de la coopération à l'Université de Kara. Une démarche pour un partenariat plus inclusif et équilibré.

Déjà actifs dans l'agriculture, le commerce et le tourisme, Lomé et Ankara consolident ainsi un axe académique prometteur.

TRAVAUX PUBLICS

Marchés publics

L'État et le secteur du BTP resserrent les rangs

Pour garantir la qualité des ouvrages et le respect des délais contractuels dans l'exécution des marchés publics ...

PAGE 5

Réserves administratives

Les communes n'ont pas le droit d'en disposer à leur guise

À la suite de la note aux maires relative aux réserves administratives du 13 août 2020, et la note de rappel sur la gestion des réserves administratives du 22 juillet 2024, le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, le colonel Hodabalo Awaté fait un rappel...





Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Inclusion financière : le destin de fer d'Akouvi dans les produits de la mer

Au-delà de son rôle de catalyseur de l'égalité des sexes, l'inclusion financière, associée à une éducation budgétaire, offre aux femmes une véritable trajectoire vers l'autonomie sociale et économique. Au Togo, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) exemplifie ce potentiel avec des résultats probants. Le parcours de Kaovi Akouvi, bénéficiaire de ce numéro de votre rubrique, est un cas d'école où passion, résilience et vision se conjuguent pour transformer une ambition en succès.

Une vocation née au bord de l'eau

Célibataire et âgée de 33 ans, Kaovi Akouvi a été contrainte d'interrompre ses études pour des raisons familiales complexes. « Pour être honnête, ce n'était pas un choix de quitter les bancs.

Les circonstances de la vie m'ont imposé d'arrêter après le BEPC. Je préfère laisser ce souvenir derrière moi pour me concentrer sur l'avenir », confie-t-elle avec pudeur. C'est dans l'ombre de son frère, acteur reconnu du secteur halieutique, qu'elle fait ses premiers pas. Chargée des achats pour lui, elle découvre progressivement la complexité et la richesse du commerce des produits de la mer et finit par s'y investir pleinement. En

2017, forte de ses maigres économies, elle décide de se lancer avec seulement 20 000 FCFA. « J'ai commencé modestement, en achetant quelques langoustes pour mes propres clients. Ce n'était pas un capital énorme, mais c'était le prix de mon indépendance », se souvient-elle avec émotion.

persévérance. Entre 2017 et 2023, Kaovi maintient son activité malgré les nombreux obstacles qui jalonnent le parcours des entrepreneurs : la saisonnalité des produits de la mer, le manque de fonds pour stocker en période d'abondance et les fluctuations constantes du marché. « Dans notre métier, certains moments

les opportunités sans pouvoir les saisir. Il y a eu des jours où je craignais pour la pérennité de mon activité. » La résilience devient alors une nécessité quotidienne, mais les limites de ses moyens propres se font sentir.

Pendant des années, elle entend parler du FNFI mais hésite à franchir le pas par peur de l'engagement financier. C'est en 2024, sur les conseils de sa sœur, qu'elle décide finalement de solliciter un accompagnement, consciente que seule une impulsion extérieure pourrait lui permettre de franchir un palier.

Le FNFI, levier décisif pour transformer l'activité

Akouvi se tourne vers le Produit d'Accompagnement à la Formalisation (PAF), conçu pour les jeunes promoteurs déjà installés souhaitant développer leur activité. Elle bénéficie successivement de deux cycles de crédit : 500 000 FCFA puis 600 000 FCFA. « Cette activité nourrit bien mon avenir et me permet de rêver plus grand. Chaque jour, je mesure que le sérieux et la discipline paient », confie-t-elle.

moment critique.

Même si j'avais déjà mes congélateurs, ces crédits m'ont permis d'investir intégralement dans le stockage de gros. Grâce au taux d'intérêt accessible, j'ai pu acheter des stocks importants de poissons, gambas et langoustes sans compromettre ma rentabilité. »

Ce financement n'a pas seulement renforcé son activité : il a catalysé sa capacité à envisager le futur. Aujourd'hui, Kaovi ne se limite plus aux petites livraisons ; elle est devenue une grossiste respectée, qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur des produits de la mer. Les résultats parlent d'eux-mêmes : certains jours, son chiffre d'affaires atteint 800 000 FCFA. « Cette activité nourrit bien mon avenir et me permet de rêver plus grand. Chaque jour, je mesure que le sérieux et la discipline paient », confie-t-elle.

L'ambition d'Akouvi ne s'arrête pas là. Elle rêve de transformer son poi...



Kaovi Akouvi

Les premières années sont celles de l'apprentissage, de la patience et de la

sont difficiles, le poisson se raréfie. Sans trésorerie solide, on voit passer

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Édité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchoso Kodolakina
Secrétaire de rédaction : Edy Alley
Responsable web : Carlos Amevor
Comité de rédaction : Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière et commerciale : AMAH Essognim

Graphiste : Eros Dagoudi
Imprimerie : Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Réerves administratives

Les communes n'ont pas le droit d'en disposer à leur guise

À la suite de la note aux maires relative aux réserves administratives du 13 août 2020, et la note de rappel sur la gestion des réserves administratives du 22 juillet 2024, le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, le colonel Hodabalo Awaté fait un rappel ferme des règles.

Dans une note aux maires en date du 12 février 2026, le ministre

foncier et domanial, toute réserve administrative relève exclusivement du domaine de l'Etat. À ce titre, aucune commune ne peut disposer, affecter ou engager une parcelle constituant une réserve administrative sans autorisation préalable expresse, ainsi qu'il a

2020 et du 22 juillet 2024. « Il est expressément rappelé que tout contrat, accord, convention ou délibération portant sur une réserve administrative, pris sans l'autorisation préalable du ministre des Finances et du Budget, est nul et de nul effet, sans préjudice des responsabilités administratives, civiles ou pénales pouvant en découler », insiste le colonel Hodabalo Awaté.

Il ajoute qu'il est formellement demandé aux maires de veiller personnellement au respect strict de ces dispositions, d'en assurer la diffusion auprès des Conseillers municipaux et des services communaux concernés, et de s'abstenir de toute initiative foncière contraire à la réglementation en vigueur et aux instruments ministériels ci-dessus.

« Le respect de ces règles constitue une exigence impérative de sécurité juridique, de bonne gouvernance locale et de préservation du domaine public de l'Etat », a conclu le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières.

Edem Dadzie



Image illustrative trouvée en ligne le 15 février 2026

affirme avoir constaté que par le passé, certains conseillers municipaux ont délibéré, conclu des accords ou signé des conventions portant sur des parcelles relevant des réserves administratives de l'Etat, alors même qu'ils n'en ont pas la compétence légale.

« De telles pratiques, déjà formellement proscrites par les notes susvisées, sont contraires aux textes en vigueur et demeurent strictement interdits », écrit le colonel Hodabalo Awaté. Conformément aux dispositions de l'article 575 du Code

été rappelé dans les notes ministérielles précitées. Selon la note du ministre, lorsqu'une commune exprime un besoin foncier pour la réalisation d'équipements socio-collectifs, celui-ci doit être satisfait soit par l'acquisition d'une parcelle auprès d'un propriétaire privé, soit par une demande d'affectation d'une parcelle de réserve administrative adressée, par voie hiérarchique, au ministre des Finances et du Budget, seul compétent en la matière, conformément aux procédures rappelées dans les notes du 13 août

Conférence de Munich sur la sécurité

Le professeur Robert Dussey a pris part à deux panels de haut niveau

Le ministre togolais des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'Extérieur, le professeur Robert Dussey, a participé du 13 au 15 février 2026 à la Conférence de Munich (Allemagne) sur la sécurité.

Cette conférence est l'un des rendez-vous les plus influents au monde en matière de politique étrangère et de défense. Crée en 1963, la Munich security conference réunit chaque année chefs d'Etat, ministres, responsables militaires, experts et dirigeants d'organisations internationales pour débattre des grands enjeux de sécurité mondiale : conflits armés, terrorisme, gouvernance



Professeur Robert Dussey (image trouvée en ligne le 15 février 2026)

internationale, climat, cybersécurité ou encore développement. Elle est devenue au fil des décennies une plateforme majeure de dialogue stratégique et diplomatique. Vendredi

dernier, le professeur Robert Dussey a pris part à deux panels de haut niveau. Le premier portait sur l'assistance humanitaire, aux côtés notamment de Mirjana Spoljaric Egger,

Soupçon d'enlèvements de jeunes Engagement total des autorités à élucider chaque cas signalé

Selon des informations persistantes relayées sur les réseaux sociaux, plusieurs cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes visant des jeunes, seraient en cours dans notre pays. Ces faits ont retenu l'attention des services compétents de la chaîne pénale nationale.



Le colonel Calixte Batossie Madjoulba (image trouvée en ligne le 15 février 2026)



Pacôme Yawovi Adjourovui (image trouvée en ligne le 15 février 2026)

Sur cette base, le ministre de la Sécurité, le colonel Calixte Batossie Madjoulba, et son collègue de la Justice et des Droits humains, Pacôme Yawovi Adjourovui ont publié un communiqué le 13 février 2026, dans lequel ils informent l'opinion publique qu'une Commission spéciale d'enquête a été mise en place et travaille, depuis le 24 janvier 2026, à l'effet de « vérifier et élucider ces cas, ce, sous le contrôle du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé ».

Les ministres tiennent à faire les précisions suivantes : toutes les affaires faisant l'objet de publication sur les réseaux sociaux sont examinées par la Commission d'enquête, la diffusion de fausses informations pouvant nuire aux enquêtes et créer un climat d'insécurité inutile, ou toute dénonciation calomnieuse constitue des faits punis par la loi, toute personne disposant d'informations fiables sur des cas de disparition ou d'enlèvement est priée de contacter immédiatement les services de sécurité les plus proches ou le numéro d'urgence national, 1014.

Le colonel Calixte Batossie Madjoulba et Pacôme Yawovi Adjourovui invitent les populations à ne pas céder à la panique et à faire preuve de retenue et de discernement dans la rediffusion des informations sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, la surveillance et les patrouilles dans les zones à risque ainsi que la collaboration étroite avec les autorités locales ont été renforcées pour protéger la population.

Les ministres réaffirment leur engagement total à protéger les citoyens et à agir avec diligence pour élucider chaque cas signalé.

E. Dadzie

présidente du Comité international de la Croix-Rouge. Les échanges ont porté sur les défis croissants de l'aide humanitaire dans les zones de conflit et les crises prolongées.

Le second panel, intitulé « Reboot or Repair ? Toward A New Development Paradigm », a ouvert la réflexion sur la nécessité de repenser les modèles de développement face aux chocs sécuritaires, climatiques et économiques. En marge des travaux, le chef de la diplomatie togolaise a multiplié les rencontres bilatérales.

Il s'est entretenu avec

Johann Wadephul, son homologue allemand, Alexander Dobrindt, ministre allemand de l'Intérieur, Ásmund Grøver Aukrust, ministre norvégien du Développement, ainsi qu'avec le général Dagvin Anderson, commandant de l'US Africa Command (AFRICOM). Ces échanges ont porté sur la coopération sécuritaire, le développement, la gestion des crises et le renforcement des partenariats stratégiques du Togo dans un contexte international marqué par de fortes tensions.

Avec www.

republicoftogo.com

Bénin/Présidentielle 2026

Un BUS pour mobiliser autour du candidat Wadagni de la mouvance présidentielle

La recomposition des soutiens en vue de l'élection présidentielle de 2026 s'accélère au Bénin. Jeudi 12 février, à Cotonou, la plateforme « Bénin Uni et Solidaire » (BUS) a été officiellement lancée pour structurer l'appui à la candidature de Romuald Wadagni, pressenti comme figure centrale de la mouvance présidentielle.

Présentée comme un cadre transversal de mobilisation, BUS entend fédérer mouvements, associations et personnalités engagées en faveur du duo Wadagni-Talata, en dehors des circuits partisans traditionnels. Ses promoteurs revendiquent une approche complémentaire à celle des partis politiques, avec

l'ambition d'élargir la base de soutien au-delà des appareils classiques.

À la manœuvre, Christian Yénoussi, conseiller municipal de Cotonou et coordonnateur national de la plateforme. Lors de la cérémonie de lancement, il a insisté sur la vocation stratégique de BUS : organiser la diffusion d'informations sur le candidat, décrypter les enjeux électoraux et mettre en œuvre des actions de terrain ciblées, notamment en direction des segments de la population peu sensibles aux logiques partisanes.

« Notre objectif est d'aller au-delà des appareils politiques », a-t-il déclaré,

soulignant la volonté de mobiliser « toutes les énergies favorables » au projet présidentiel, qu'elles soient issues du tissu associatif, citoyen ou professionnel.

à tous ceux qui partagent une destination commune. Selon ses responsables, 83 mouvements et associations ont déjà adhéré à l'initiative, signe d'une dynamique de rassemblement en cours.

des réformes engagées ces dernières années, renforcement de la cohésion nationale et promotion d'une justice sociale présentée comme inclusive.

Dans un paysage politique marqué par une forte structuration autour de la majorité présidentielle, BUS apparaît comme un outil de pré-campagne destiné à capter des soutiens périphériques et à occuper le terrain bien en amont du scrutin. Reste à mesurer sa capacité réelle à transformer cette mobilisation associative en capital électoral durable à l'horizon 2026.

T.M.



Le choix du nom BUS n'est pas anodin. La métaphore renvoie à l'idée d'un véhicule collectif, ouvert

Au-delà de la mécanique électorale, la plateforme affirme porter une vision plus large : consolidation

Niger/Attaque de l'aéroport

Nouvelles accusations contre la France

Au Niger, la tension diplomatique avec la France connaît un nouvel épisode. Deux semaines après l'attaque de l'aéroport de Niamey, revendiquée le 30 janvier par l'État islamique au Sahel (EIS), le chef de la junte, le général Abdourahamane Tiani, a de nouveau pointé Paris du doigt. Dans une interview accordée à la télévision publique le 13 février, il a affirmé que l'attaque s'inscrivait dans « un agenda de déstabilisation maladive », liant directement la France à ce qu'il considère comme une stratégie hostile à son régime.

L'attaque du 29 janvier visait l'aéroport de Niamey, infrastructure stratégique et vitrine de la capacité opérationnelle de l'État. Selon le général Tiani, l'objectif était de détruire les capacités aériennes de l'armée nigérienne. Il reconnaît une « faille » dans le dispositif sécuritaire,



tout en affirmant que l'assaut a été « vaillamment repoussé » grâce aux forces de défense nigériennes, appuyées par des soldats russes.

La revendication par l'EIS inscrit cependant l'événement dans la continuité de la menace djihadiste persistante dans la région de Tillabéri, à l'ouest du pays, théâtre d'attaques régulières depuis près d'une décennie. La thèse d'une orchestration étrangère, bien qu'aucune preuve publique n'ait été avancée, s'inscrit davantage dans une logique politique et stratégique que strictement sécuritaire.

Dans un contexte de fragilité sécuritaire persistante, désigner un adversaire extérieur permet de fédérer l'opinion et de légitimer le repositionnement géopolitique opéré depuis 2023. Mais cette stratégie comporte un risque : celui

d'enfermer le Niger dans une confrontation diplomatique durable, alors même que la menace djihadiste reste endogène et profondément enracinée. En l'absence de preuves rendues publiques, les accusations du général Tiani alimentent un climat de défiance et prolongent une séquence de tension dont les implications dépassent le seul cadre nigérien. Entre souveraineté revendiquée, rivalités d'influence et guerre des récits, l'attaque de l'aéroport de Niamey devient ainsi le point focal d'un affrontement plus large, où sécurité et politique se confondent.

Cette rhétorique s'accompagne d'un discours économique offensif. La nationalisation de la Société

des mines de l'Aïr (Somaïr), filiale du groupe français Orano, marque une étape décisive dans la redéfinition des rapports avec Paris. Le contentieux autour de l'uranium, ressource stratégique pour la France, cristallise les tensions. Une cargaison d'environ 1 000 tonnes de yellow cake reste actuellement bloquée à l'aéroport de Niamey, symbole concret du bras de fer en cours.

Le général Tiani a déclaré être prêt à « envoyer » à la France sa part d'uranium correspondant à la période antérieure au coup d'État, tout en affirmant que la production postérieure relève exclusivement de la souveraineté nigérienne.

T.M.

Afrique/Présidence

Le président burundais Évariste Ndayishimiye succède à João Lourenço

L'Union africaine a officiellement changé de présidence samedi lors du sommet tenu dans la capitale éthiopienne. Le président burundais Évariste Ndayishimiye succède à son homologue angolais João Lourenço à la tête de l'organisation panafricaine, au terme d'un mandat marqué par des défis sécuritaires et économiques persistants sur le continent.

Dans son allocution de passation, le président sortant a fixé le cap stratégique pour l'année 2026, articulé autour d'un thème central : « Garantir un approvisionnement durable en eau et des systèmes d'assainissement

sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ». Une priorité qu'il a qualifiée d'« impératif moral et politique », appelant à une mobilisation coordonnée des États, du secteur privé, de la société civile et des communautés locales.

João Lourenço a salué le « choix unanime » des États membres en faveur d'Évariste Ndayishimiye, exprimant sa confiance dans la capacité de son successeur à porter les intérêts communs du continent. Il a également souligné la complexité de la mission à venir, appelant

à « briser le cycle de sous-développement » et à offrir des perspectives tangibles de progrès aux populations africaines.

Le président angolais sortant a rendu hommage au travail de la Commission de l'UA et à son président, Mahmoud Ali Youssouf, saluant « l'abnégation, la compétence et le dévouement » des équipes au service de la dignité et du développement du continent.

L'arrivée d'Évariste Ndayishimiye intervient dans un contexte continental marqué par des transitions politiques, des tensions sécuritaires persistantes dans certaines régions et des débats sur la gouvernance démocratique. La présidence de l'UA, bien que tournante et essentiellement politique, joue un rôle d'impulsion diplomatique et de coordination stratégique. Le nouveau président devra conjuguer gestion des crises, renforcement de l'intégration régionale et mise en œuvre effective des priorités de développement. L'accent mis sur l'eau et l'assainissement pourrait constituer un terrain

fédérateur, susceptible de transcender les clivages politiques et de mobiliser des financements internationaux.

À Addis-Abeba, le message de continuité a dominé la cérémonie : consolider les acquis, accélérer les réformes et maintenir l'ambition d'une Afrique plus intégrée, plus résiliente et plus souveraine dans ses choix stratégiques. Reste désormais à traduire ces engagements en résultats mesurables, dans un environnement géopolitique en mutation.

T.M.

Marchés publics

L'État et le secteur du BTP resserrent les rangs

Pour garantir la qualité des ouvrages et le respect des délais contractuels dans l'exécution des marchés publics, l'exécutif a échangé avec les acteurs des Bâtiments et Travaux publics (BTP), ce jeudi 12 février à Lomé. Une rencontre stratégique pour assainir le cadre d'exécution des engagements contractuels.

L'initiative est portée par le Comité technique de concertation État-secteur privé. Elle traduit une volonté assumée : structurer un cadre de dialogue régulier et constructif entre l'administration et les opérateurs économiques du BTP. Il ne s'agit plus de réunions ponctuelles, mais d'un espace d'échanges durable. Un cadre où les difficultés sont posées, et les solutions émergent de manière concertée.

Car les défis ont été exposés sans complaisance : problèmes

de performance, respect des normes techniques et mobilisation des ressources financières. Autant de maillons sensibles dans la chaîne de l'exécution des marchés publics où chaque retard coûte, chaque malfaçon fragilise et chaque défaillance entame la crédibilité de l'action publique.

Les pouvoirs publics ont insisté sur la responsabilité partagée. Du lancement des appels d'offres à la réception des ouvrages, chaque acteur doit assumer son rôle. La rigueur ne peut être sélective. Elle doit accompagner tout le cycle du projet.

Le ministre de l'Économie et des Finances, Georges Barcola, estime qu'à : « l'issue des discussions, chaque partie devra prendre des

engagements pour qu'à l'avenir, lorsqu'un marché public est attribué, nous soyons certains qu'il sera exécuté dans les normes

une perspective concrète : la mise en place d'un mécanisme de suivi. Le but est de transformer les recommandations en

aux investissements publics, dont une part importante aux infrastructures : routes, bâtiments administratifs,



Rencontre entre l'Etat et les BTP

». Une déclaration sans ambiguïté dans un contexte où l'heure n'est plus aux constats, mais à l'action.

Les discussions ont également débouché sur

décisions opérationnelles afin d'installer une culture de résultats.

En 5 ans, près de 3000 milliards de FCFA ont été consacrés

équipements collectifs. Derrière ces chiffres, il y a des attentes, celles des citoyens et entreprises, ainsi que d'un pays en quête de performance.

E.A

Togo

L'inflation tombe à 0,4 % en 2025

L'économie togolaise respire. En 2025, le taux d'inflation s'est établi à 0,4 %. Il était de 2,9 % en 2024, 5,3 % en 2023 et de 7,6 % en 2022. En janvier 2026, il est même descendu à 0,2 %.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), le pays a respecté en 2025

la durée. Deux exercices consécutifs conformes ; un signal fort dans l'espace communautaire. Après les turbulences liées à la Covid-19 et aux tensions internationales, l'indice des prix à la consommation semble désormais solidement

intérim de l'Inseed, cette évolution résulte d'« efforts soutenus déployés au cours des trois dernières années pour stabiliser les prix et renforcer le cadre macroéconomique ». Le propos est mesuré, mais il dit l'essentiel : la stabilité

la valeur de la monnaie, à éviter les flambées de prix et à protéger le pouvoir d'achat. Pour le Togo, cet objectif atteint, renforce la crédibilité économique ; notamment vis-à-vis des investisseurs. La baisse est d'abord alimentaire. Les produits

%), maïs blanc (-19,7 %). Les viandes et poissons transformés suivent la même tendance. Cette évolution traduit une amélioration de l'offre agricole. Elle reflète aussi des politiques publiques ciblées : subventions, stabilisation des prix, allégements fiscaux, soutien aux ménages vulnérables.

Certes, des pressions saisonnières persistent. Entre novembre et décembre 2025, puis entre décembre 2025 et janvier 2026, le niveau général des prix a connu des hausses ponctuelles de 0,3 % puis de 0,6 %. Une augmentation due aux fêtes de fin d'année.

Mais l'essentiel demeure. Sur l'ensemble de la période post-Covid, le Togo figure parmi les économies les plus résilientes de l'Union.

La stabilité des prix s'installe. Elle rassure et consolide une trajectoire macroéconomique plus solide. Et ouvre, pour le pays, un nouveau cycle de confiance.

E.A



Un marché à Lomé

le critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine relatif à une inflation inférieure à 3 %. Mieux encore, cette discipline s'inscrit dans

maîtrisé. La désinflation est amorcée depuis décembre 2024. Elle se confirme, mois après mois. Pour Akoly Gentry, directeur général par

n'est pas un hasard, mais elle est construite. Dans Uemoa, l'inflation reste un indicateur de premier rang. La maintenir sous la barre des 3 % vise à préserver

vivriers tirent les prix vers le bas. Les chiffres sont parlants : citrons (-28,8 %), mangues greffées (-27 %), sorgho (-26,5 %), haricots verts (-26 %), tomates locales (-23,4

Couverture sociale

Le Togo renforce la prise en charge

Mécanisme de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux risques de la vie, la couverture sociale est indispensable dans la lutte contre la pauvreté. Vu son importance dans le développement, le Togo s'est engagé à faire de la couverture sociale universelle son cheval de bataille avec à la clé des innovations pour offrir un mieux-être aux populations. Retour à travers ce dossier sur les initiatives entreprises et les avancées enregistrées.

Loin des discours politiques, la couverture sociale s'enracine lentement mais sûrement au Togo. Bien que

initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) permettent de soutenir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi. Dans la même

à l'horizon 2030, une couverture sociale pour tous, le gouvernement fait de l'Assurance maladie universelle (AMU) un fer de lance.

Réduite à ses débuts aux fonctionnaires du public, l'AMU a pris une propension plus large, avec le décret confiant sa gestion à l'INAM et à la CNSS. Et depuis 2024, ses offres ne cessent de

l'AMU. Là, il s'agit, selon les informations recueillies sur le site de la CNSS, du ou des conjoints légaux de l'assuré, des enfants à la charge de l'assuré, à condition que ces derniers soient âgés d'au plus 21 ans. Aussi les enfants pris en charge conformément à la législation en vigueur par l'assuré sont bénéficiaires. Sont aussi bénéficiaires, et sans limite d'âge, les enfants de l'assuré atteints d'un handicap.

Fidèle à sa vision, celle d'offrir une couverture sociale à toute la population, le gouvernement a décidé d'étendre l'AMU aux travailleurs non-salariés (AMU-TMS). Grâce à cette mesure, l'AMU a couvert plus de 2,4 millions de personnes en 2024-2025, marquant une accélération significative de la couverture santé.

Ce chiffre en forte augmentation inclut aujourd'hui les agents du secteur public (gérés par l'INAM), des travailleurs du secteur privé, des travailleurs non-salariés (TNS).

Amélioration dans la prise en charge de l'AMU

Conformément à la loi 2021-022 en ses articles 21 et 22, l'AMU donne droit à des prestations spécifiques. Celles-ci prennent en compte les consultations de médecine générale, les hospitalisations, les produits de santé essentiels et les actes médicaux et paramédicaux.

À ces prestations s'ajoutent également les examens d'imagerie médicale, les examens de biologie médicale, les appareillages et prothèses, le transport des malades d'une formation sanitaire à une autre et les prestations de soins liées à l'état de grossesse et d'accouchement.

L'ensemble de ces soins est pris en charge à hauteur de 80 % par l'AMU et de 20 % par l'assuré.

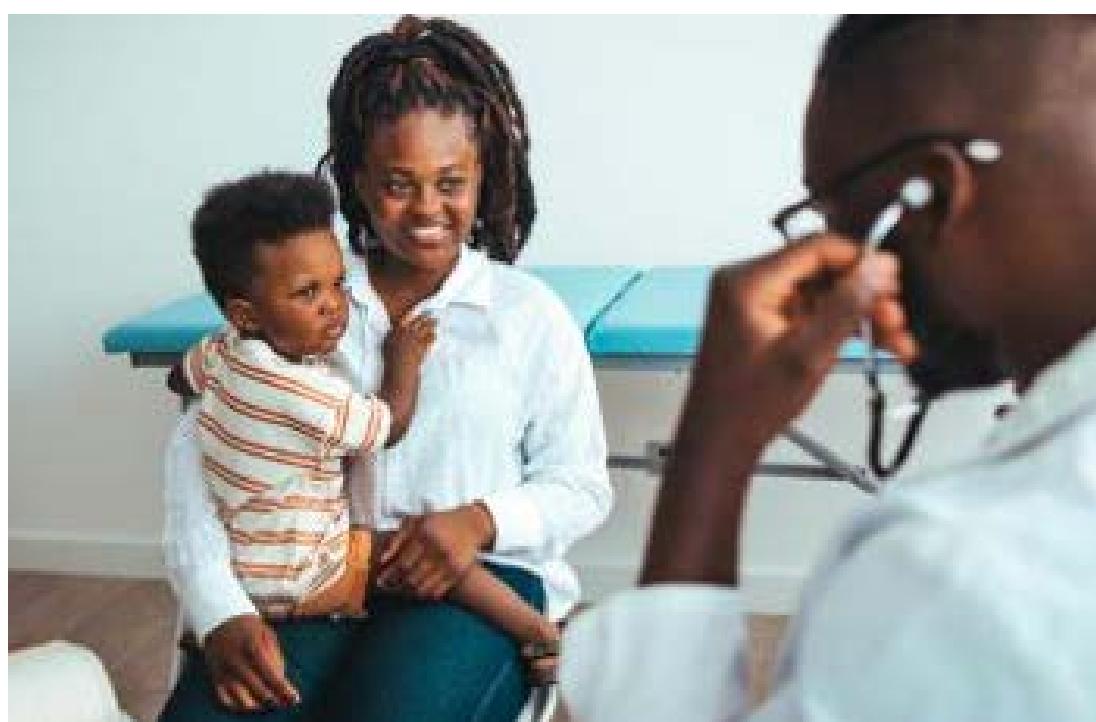
Si les soins liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, aux dépenses de santé dans les structures sanitaires non conventionnées avec l'organisme de gestion sont cependant exclus, on assiste cependant à une amélioration dans le panier de prise en charge. Cette dynamique voulue par le président Faure Gnassingbé renforce la protection sanitaire des populations, non seulement en élargissant le nombre de bénéficiaires, mais aussi en améliorant la qualité et l'étendue des prestations couvertes.

Conçu initialement comme un socle de protection contre les risques sanitaires les plus courants, le panier de soins de l'assurance maladie universelle connaît aujourd'hui un élargissement significatif. Plusieurs soins font désormais l'objet d'une prise en charge mieux structurée et plus étendue.

Cette évolution permet de répondre de manière plus fine aux besoins réels des assurés, en tenant compte de la diversité des pathologies et des parcours de soins. Elle marque une rupture avec les approches limitées du passé, où l'accès aux soins demeurait souvent conditionné aux capacités financières des ménages.

Une année 2025 marquée par des progrès

La stabilisation et l'amélioration du panier de soins furent des acquis obtenus en 2025. Maintenant, les consultations médicales, les examens courants, les hospitalisations, les médicaments essentiels et certaines prestations spécialisées sont couverts selon des taux de remboursement encadrés. Pour les pouvoirs publics, il s'agit d'un moyen judicieux de réduire de façon déterminante le reste à



confrontée à des défis, elle se traduit dans les efforts du pays à garantir l'accès aux soins aux populations, à maintenir leurs revenus et à leur offrir une sécurité économique.

L'objectif étant de garantir la tranquillité d'esprit, de réduire les inégalités et d'assurer un niveau de vie plus décent aux populations, plusieurs initiatives sont conduites ces dernières années par le gouvernement.

Maintenir la sécurité économique

Sur ce plan, plusieurs initiatives sont déployées pour renforcer la résilience de la population. Elles sont, entre autres, centrées sur la protection sociale, l'inclusion financière et le développement d'infrastructures de base. Au niveau de l'inclusion financière et de la promotion de l'emploi, des initiatives comme le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) et le Fonds d'appui aux

logique, les formations professionnelles sont de plus en plus adaptées aux secteurs numérique et industriel.

Quant au développement communautaire, il se voit renforcé par des projets comme le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) qui ciblent les zones les plus démunies.

Pour améliorer l'accès des populations à l'électricité, le fonds Tinga est déployé pour le raccordement à l'électricité, notamment dans les régions septentrionales (Kara et Savanes). Grâce au fonds, l'activité économique se voit de plus en plus stimulée dans les zones les plus défavorisées.

AMU, la grande innovation

Dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) qui prévoient,

s'élargir et de toucher différentes couches.

Qui peut être bénéficiaire de l'AMU ?

En vertu des dispositions en vigueur, l'ensemble de la population togolaise, y compris les étrangers résidents, sans distinction de statut socioéconomique, peut bénéficier de l'AMU.

Sont donc susceptibles d'être bénéficiaires les travailleurs régis par le Code du travail, notamment ceux assujettis au régime de sécurité sociale, les titulaires de pensions du secteur privé, les travailleurs indépendants, les travailleurs et opérateurs de l'économie informelle et agricole, les ministres de culte et toutes les personnes exerçant une activité non salariée.

Aussi les familles des personnes susmentionnées peuvent également bénéficier de

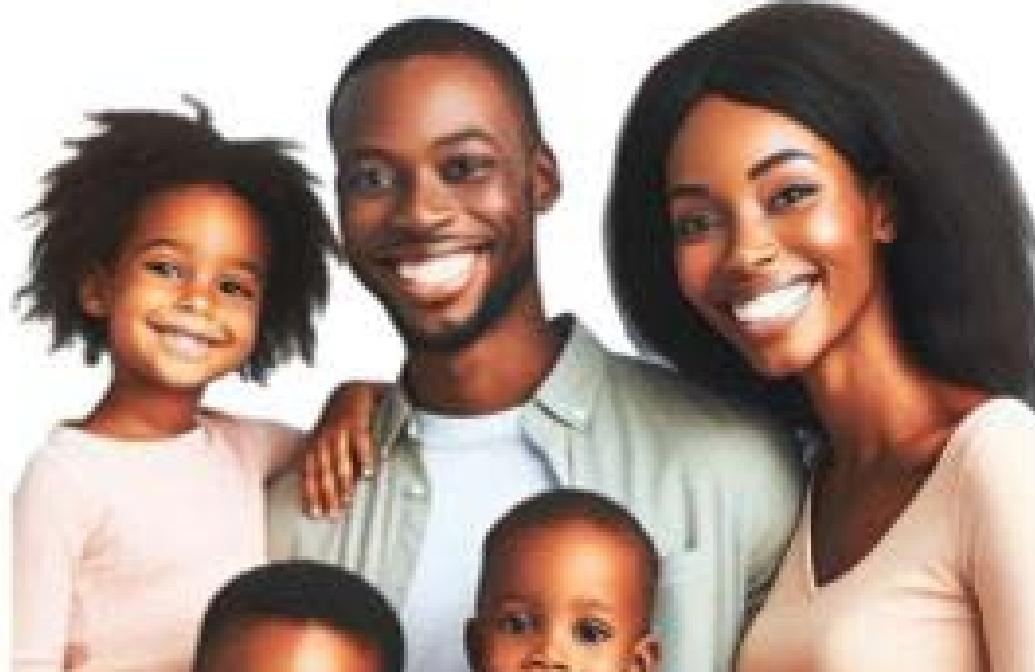
charge pour les assurés. C'est une réalité qui fait baisser le renoncement aux soins, surtout au niveau des ménages qui

ainsi que certaines affections nécessitant un suivi régulier occupent dorénavant les attentions dans les prestations

économiques, ainsi qu'à la nécessité d'étendre la protection contre la maladie et la pauvreté des populations vulnérables.

90 % de la population évoluant dans le secteur informel, contribue également à affaiblir la couverture sociale

Ces dernières prennent entre autres en compte la restructuration de l'AMU pour porter à 60 % le nombre de populations touchées et la mise en œuvre du programme national social, dont le volet 1 permet d'effectuer des transferts monétaires à 700 000 ménages.



n'ont pas de revenus fixes ni grands. Elle améliore la fréquentation des structures sanitaires publiques et privées conventionnées.

Plus qu'un simple filet de sécurité pour les usagers, l'AMU s'impose comme le garant de la résilience des hôpitaux du pays. Grâce à la régularité des paiements versés aux structures de santé, ces dernières gagnent en autonomie financière et en capacité d'autofinancement. Cette dynamique vertueuse ne se contente pas de renflouer les caisses : elle professionnalise les services et garantit aux citoyens des soins toujours plus performants.

Une réponse aux réalités sanitaires

En réalité, l'amélioration du panier de soins s'appuie sur une analyse des priorités de santé publique. Les pathologies les plus fréquentes, les maladies chroniques, la santé maternelle et infantile

couvertes.

L'État accompagne cette extension par un effort d'amélioration de la gouvernance du dispositif, confirmant que l'acte est toujours joint à la parole, en ce qui concerne les promesses de développement faites aux citoyens.

Les défis de la couverture sociale

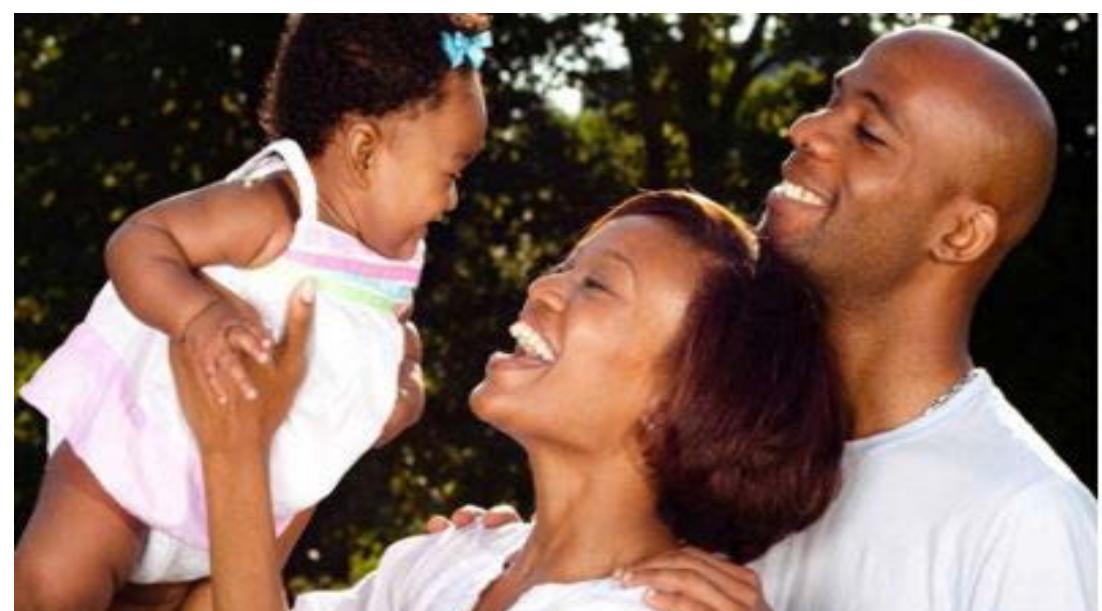
Malgré les efforts et les avancées enregistrées ces dernières années, la couverture sociale au Togo reste cependant confrontée à nombre de défis. Ces derniers sont relatifs à la faible couverture, encore estimée à moins de 25 %. La prédominance du secteur informel, et le financement limité et peu durable des projets de protection sociale constituent également des goulots d'étranglement. Le système de couverture sociale, en dépit des efforts, reste également confronté à des disparités géographiques

Le régime de sécurité sociale, encore incomplet, ne couvre pas suffisamment les risques de maladie ou de chômage pour l'ensemble de la population. À cela s'ajoutent les contraintes financières et structurelles

universelle. De même, les disparités persistantes entre les zones urbaines et rurales, avec des infrastructures de santé souvent insuffisantes en milieu rural pour répondre à la demande de soins générée par une assurance, impactent

Le déploiement du programme Wézou qui prend en charge les frais de grossesses et d'accouchements, la nouvelle Politique nationale de protection sociale (PNPS) adoptée en 2025, pour structurer les interventions (santé, éducation, nutrition) et intégrer les populations vulnérables participent des efforts du gouvernement pour améliorer la couverture sociale.

Grâce à ces mesures qui continuent de faire leurs preuves, le Togo a réussi à faire passer la pauvreté multidimensionnelle de 37,1 % en 2018 à 28,9 %



auxquelles l'AMU et la Politique nationale de protection sociale (PNPS) sont confrontées.

Le poids de l'économie informelle, avec plus de

également les efforts du pays.

Relever les défis

Face à ces défis, plusieurs initiatives sont engagées par le gouvernement.

en 2021. Et le pays entend maintenir le cap de ces efforts pour relever les défis de son émergence à l'horizon 2030.

Caleb Akponou

CORIS BANK
INTERNATIONAL

My CORIS BANK

La BANQUE à PORTÉE de MAIN.

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

Disponible gratuitement sur
Google play App Store

CARAINE

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN JOURNAL D'ANNONCES LEGALES OU PERIODIQUES POUR INSERTION D'UNE CONVOCATION

A Monsieur le Président du Tribunal d'Instance à Compétence Correctionnelle et Civile d'Aného

Madame DAZOUHOIN Afi Thérèse épouse AKAKPOVI, revendeuse demeurant et domiciliée à Kégué (P/Golfe), Tel :(+228) 90 09 49 07 ;

Assistée de Maître Darius Kokou ATSOO, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié au siège de son cabinet à Lomé, quartier Adidogomé Madiba, immeuble ELIZA HOME, 07 BP 7722 Lomé-Togo, Téléphone : (+228) 97 23 45 45 / 90 13 64 66, email : darius.atsoo@atsoolawyerfirm.com, qui se constitue pour elle et ses suites ;

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- Qu'elle est propriétaire par voie d'achat de huit (08) lots d'une superficie totale de quarante-trois ares soixante centiares (43a 60ca) sis à Dévikinné (P/ des Lacs communes Lacs 3) subdivisé en trois parcelles N'A, N'B et N'C acquis en date du 23 décembre 2008 auprès de Dame AGBEGBLOGNA Sodowayé pour un montant total de quatre millions huit cent mille (4.800.000) F CFA et matérialisé par un reçu de vente ;
- Que la collectivité AGBEGBLOGNA a acquis le domaine par voie d'héritage ;
- Que par jugement n°044/2014 en date du 07 février 2014, le Tribunal de première instance d'Aného a confirmé le droit de propriété de la collectivité AGBEGBLOGNA sur le vaste fonds foncier de 126ha 36 a 42 ca sis à Dévikinné sur lequel la requérante a acquis une portion ;
- Qu'aux termes dudit jugement, le Tribunal a homologué le plan de partage, au regard de l'ordonnance n°011/2007, de l'arrêté ministériel n°026 MUH du 16 mars 2010 et les travaux de lotissement dressé par la géomètre expert ;
- Que courant l'an 2023, lors d'une visite inopinée de la requérante sur son domaine, elle a constaté que certaines personnes ont commencé par ériger des constructions sur son domaine ;
- Que pour éviter ces troubles de jouissance, elle a demandé et obtenue une ordonnance de cessation des travaux d'inscription sur les murs et d'implantations des plaques N°128/2023 rendu le 07 juillet 2023 par Monsieur le Président du Tribunal d'Instance à Compétence Correctionnelle et Civile d'Aného ;

1

- Que cette ordonnance visée a été exécutée par voie d'huissier ainsi des inscriptions ont été portées sur les murs, et signifiées aux requis se trouvant sur les lieux et au nommé Emmanuel BAETA le 17 novembre 2023 ;
- Que curieusement, le mardi 12 décembre 2023, elle se voit assigner en référé pour rétractation de l'ordonnance de cessation de travaux N°128/23 en date du 07 juillet 2023 ;
- Que l'un des requis Sieur Emmanuel BAETA se prétend être aussi propriétaire du domaine de terrain d'une superficie de 30a 13ca acquis par voie d'achat alors que ce dit domaine ne fait même pas partie intégrante du grand domaine de la succession AGBEGBLOGNA dont une portion a été vendue à la requérante ;
- Que ce dernier s'est même permis sans aucune autorisation légale ni signification de décision de démolition faite à la requérante de démolir la grande clôture faite par cette dernière après avoir déterrée les bornes et modifier le plan sur le domaine vendu à celle-ci ;
- Que la requérante n'a eu d'autres moyens que de s'adresser à la justice pour voir confirmer son droit de propriété sur le domaine composé de huit (08) lots d'une superficie totale de quarante-trois ares soixante centiares (43a 60ca) sis à Dévikinné (P/ des Lacs communes Lacs 3) subdivisé en trois parcelles N'A, N'B et N'C ;
- Que lors de cette audience, aucun des requis n'a comparu et plusieurs renvois ont été effectués en leur encontre et le dossier a été finalement mis en délibéré ensuite rabattu et renvoyé pour convocation des requis ;
- Que cette convocation a été signifié par voie d'huissier à tous les requis et au sieur BAETA Emmanuel résident en France représenté par Monsieur TOTCHIGBE Yao Appeti Mawuena qui a déclaré ne plus être représentant du Sieur BAETA Emmanuel car ce dernier a retiré sa procuration ;
- Que toute tentative de le joindre a été infructueuse ;
- Que face à ces difficultés, il convient de faire application des dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile qui dispose que :

* Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge * ;

2



du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge * ;

16. C'est pourquoi, Madame DAZOUHOIN Afi Thérèse sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner tel journal ou périodique aux fins d'autorisation de publication d'une convocation dans un journal légal ou périodique qu'elle initie contre :

- Monsieur BAETA Emmanuel, résident en France de passage régulier à Lomé-Togo ;

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA DE JUSTICEFait à Lomé, le 27 janvier 2026
Pour la requérante
Le conseil,Me ATSOO Kokou T. M.
AVOCAT / LAWYER

PJ : (copie)

- ✓ Assignation en date du 15 juillet 2024 ;
- ✓ Signification d'ordre de convocation en date du 06 novembre 2025
- ✓ Ordre de convocation en date du 19 décembre 2025.

3

TRIBUNAL D'INSTANCE
A COMPETENCE CORRECTIONNELLE
ET CIVILE D'ANEHO
CABINET DU PRESIDENTREPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

ORDONNANCE N° 018 /2026

Nous, Francis de SOUZA, Président du Tribunal d'Instance à Compétence Correctionnelle et Civile d'Aného.

Vu la requête qui précède et en adoption de ses motifs ;

Vu les pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 58 et 163 du code de procédure civile ;

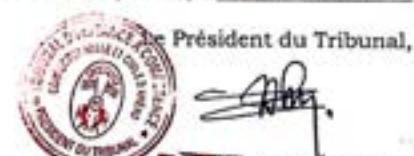
Attendu que la demande est fondée et qu'il convient d'y faire droit.

PAR CES MOTIFS

Désignons Togo Matin aux fins d'autorisation de publication de convocation dans un journal d'annonces légales ou périodiques qu'initie Madame DAZOUHOIN Afi Thérèse épouse AKAKPOVI contre :

- Monsieur BAETA Emmanuel, résident en France de passage régulier à Lomé-Togo ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait en notre Cabinet, Lomé, le 30 JAN 2026

Francis de SOUZA

4



En un clic,
payez votre
TVM
par

TMoney **TMall**

sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play

A person's hands are shown holding a smartphone displaying the OTR TVM app interface. The background is a blue textured surface.

Basketball au Togo

Un mini camp pour outiller les jeunes talents

Le Togo fait la promotion du basketball à la base pour promouvoir les talents. Conformément à cette vision, la Fédération nationale de basketball (FNB-Togo) organise un mini camp destiné aux filles et garçons des moins de 16 à 19 ans.

Devant réunir les clubs affiliés de la région du Grand Lomé, la formation se tiendra les 18 et 19 février 2026 au stade omnisports de Lomé.

Selon la fédération, ce mini camp s'inscrit

Quid des activités au programme ?

Durant les deux (2) jours, les activités seront meublées de formations en tissage de filets, en communication et photographie.

Conformément au programme, 50 filles et garçons de 14 à 16 ans seront formés le mercredi 18 février 2026 et 50 filles et garçons de 17 à 19 ans le jeudi 19 février 2026.

Pour toucher un grand nombre de clubs, la

Pour mener à bien la formation, la fédération exige des clubs participants qu'ils équipent leurs joueuses et joueurs du maillot du club et qu'ils désignent un entraîneur accompagnateur.

Que fait le Togo pour promouvoir le basketball ?

Discipline sportive pratiquée sur un terrain rectangulaire, le basketball est un sport d'équipe

communément appelé « panier ».

En tant que discipline sportive, le basketball est créé en 1891 par le Canadien James W. Naismith, un instituteur de l'YMCA Training School dans le Massachusetts en quête d'un sport de salle approprié pour les élèves. Ce sport a vite fait de s'imposer comme l'une des disciplines sportives les plus pratiquées dans le monde.

Le basketball est également pratiqué au Togo et le pays a fait le choix depuis plusieurs années de valoriser la discipline à travers divers accompagnements et initiatives. Cet engagement du pays à promouvoir le basketball passe par la Fédération nationale et les différentes académies.

Dans l'ensemble, les initiatives de promotion du basketball se concentrent sur la formation des jeunes, le développement du basketball féminin, et la détection de talents via des camps nationaux. Des projets éducatifs et environnementaux, ainsi que des bourses pour l'international, sont également mis en avant pour structurer la discipline.

Des initiatives comme la « Fabrique de Géants » permettent de recruter de

jeunes joueurs de grande taille (1 m 90) pour les former et les propulser dans les championnats de haut niveau à l'international.

En partenariat avec la Fédération internationale de basketball (FIBA), la fédération togolaise a lancé le projet "Her World Her Rules" pour encourager la pratique du basketball chez les filles et le leadership féminin.

Dans cette logique, celle de la promotion du basketball, le projet de développement du système sportif national (DSSN) organise des camps de détection, des formations techniques pour entraîneurs et la structuration des clubs.

Le programme Miledou, quant à lui, utilise le basketball comme outil d'éducation et de développement personnel pour les jeunes de 8 à 18 ans issus de milieux vulnérables. Des collaborations avec des médias et des associations sont aussi mises en place pour médiatiser le basket et allier sport et éducation. Grâce à des efforts conjoints, des talents togolais formés localement évoluent de plus en plus à l'étranger. C'est notamment le cas de Samson Johnson aux États-Unis ou de Mohamed Daboné à Barcelone.

Caleb Akponou



Photo illustrative de jeunes basketteurs

dans la dynamique de promotion de la formation du basketball à la base et vise à offrir une véritable plateforme d'expression, d'apprentissage et de détection aux jeunes athlètes.

Fédération nationale de basketball invite chaque club à inscrire dans la catégorie des moins de seize (16) ans huit (08) filles et quatre (4) garçons. Le même quota est exigé pour les moins de dix-neuf ans.

pratiqué sur un terrain rectangulaire. Sur ledit terrain, deux équipes composées de cinq joueurs s'affrontent et tentent de marquer en lançant le ballon dans le cerceau et le filet de l'adversaire

Comité exécutif de la CAF

Les décisions clés de la grande rencontre

Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF) s'est réuni vendredi 13 février 2026 à Dar es Salaam, en Tanzanie, pour décider sur le football africain. De ladite rencontre, plusieurs décisions ont été prises. Elles portent, entre autres, sur l'organisation des prochaines CAN, l'instauration de la Ligue des nations, le nombre d'équipes aux prochaines CAN et l'arbitrage.

La réunion présidée par le président de la CAF, Patrice Motsepe, a permis d'enterrer la création de la ligue des nations. Il s'agit d'une compétition continentale qui regroupera toutes les sélections africaines. La Ligue des nations sera organisée en deux (2) phases : la première en zone et la deuxième en phase continentale.



Patrice Motsepe, président de la CAF

Au cours des travaux, il a été aussi question de confirmer les pays devant organiser la CAN 2027. Il s'agit conjointement de trois (3) pays, à savoir : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Et contrairement aux allégations qui annoncent un probable report en 2028, la CAN se

tiendra bel et bien selon le Comité en 2027.

« Des gens ont dit que je venais ici pour retirer l'organisation de la CAN 2027. Ce n'est pas vrai. Je suis confiant. Il y a de nombreux défis, mais nous travaillons pour être prêts », a mentionné Patrice Motsepe,

président de la CAF.

Durant les travaux, les débats ont également tourné autour du nombre d'équipes à participer à la CAN. Sur ce point, le comité dit travailler pour faire passer ce nombre de 24 à 28 équipes, dès que l'organisation de la CAN passera à un cycle de quatre (4) ans en 2032.

Finir avec les mauvaises habitudes

Partant des irrégularités qui ont émaillé la finale de la CAN 2025, déroulée au Maroc et qui a opposé le pays hôte au Sénégal, la CAF prévoit de renforcer pour les prochaines CAN les dispositifs de sanctions pour que de telles anomalies ne surviennent plus.

En effet, lors de la finale de la

CAN 2025, des échauffourées ont eu lieu entre les deux équipes avec le retrait par moment de l'équipe sénégalaise du terrain, sans oublier les agissements des ramasseurs de balles. Selon le président de la CAF, il s'agit des comportements antisportifs.

« Nous allons étudier les règlements pour revoir l'envergure des amendes et sanctions. Elles doivent être à la hauteur de la gravité des violations des règles du jeu », a prévenu le patron de la CAF. Une autre décision également prise par le Comité exécutif de la CAF, a été la confirmation du Maroc pour l'organisation de la prochaine CAN féminine.

Caleb Akponou

Ohada

Le Togo prend la présidence du Conseil des ministres

Ce vendredi 13 février à Lomé, le Garde des Sceaux togolais, Me Pacôme Yawovi Adjourové, a officiellement reçu les attributs légaux de la présidence du Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). La transmission des charges a été assurée par son homologue tchadien, le ministre de la Justice du Tchad, Dr Youssouf Tom, au terme d'une cérémonie empreinte de gravité.

événements importants qui marquent la transition entre les dirigeants de l'organisation.

Devant des membres du gouvernement, des personnalités politiques, administratives et juridiques, le président sortant a dressé son bilan. Il a rappelé que « les actions décisives réalisées sous

message de confiance et un appel à consolider les acquis.

Le passage de témoin fut marqué par la remise de trois symboles forts : le drapelet, le maillet et le cachet de l'institution ; des objets simples, mais lourds de sens.

Me Pacôme Adjourové a exprimé sa gratitude. Il

Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil, mon pays fera tout ce qui est de son devoir pour que l'Ohada demeure un levier de stimulation de l'investissement, un vecteur de transformation et de souveraineté économiques et un instrument d'affermissement de l'unité de notre continent. »

« L'année 2026 sera cruciale pour l'achèvement de plusieurs chantiers structurants », a d'ailleurs prévenu le Secrétaire permanent.

Crée en 1993, l'Ohada fédère aujourd'hui 17 pays autour d'un corpus juridique commun : Droit commercial, arbitrage, comptabilité, etc. Elle



Passage de charges entre le Tchad et le Togo

Les passations de charges ne sont jamais de simples formalités. Elles symbolisent une continuité et une responsabilité. Les cérémonies de passation de charge étant toujours des

la mandature du Tchad ont permis de poursuivre l'assainissement du climat social et la reprise effective des activités avec l'Agence Française de Développement ». Un

a souligné l'honneur fait au Togo de présider, pour la deuxième fois après 2010, cette organisation stratégique. « Je puis vous assurer que, sous la conduite éclairée de Son

Le chantier est vaste : repositionnement international, transition numérique, digitalisation du Journal officiel et l'accompagnement de nouveaux États membres.

demeure un pilier de l'intégration économique africaine, au moment où la Zone de libre-échange continentale prend son envol.

Edy Alley



Togo

Décentralisation, agriculture, éducation..., le gouvernement et ses partenaires font le point sur les projets

Le gouvernement, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque allemande de développement (KfW) évaluent l'exécution des projets dans plusieurs secteurs. Une rencontre consacrée à la revue annuelle des initiatives en cours a eu lieu les mardi 10 et mercredi 11 février à Lomé en présence de différents acteurs.

Les travaux, présidés par le Conseiller économique du Président du Conseil, Anumu Ketoglo, ont permis de faire le point sur chaque projet et de proposer des recommandations dont la mise en œuvre contribuera à accélérer le déploiement du portefeuille de l'AFD. Lequel comprend 20 projets pour un montant de 215 milliards FCFA, ainsi que celui de la KfW, regroupant 28 projets d'une valeur de 242 milliards FCFA. Les échanges ont



également mis en lumière à la fois les progrès réalisés et les défis persistants,

notamment certaines lenteurs dans l'exécution et des contraintes pouvant

limiter l'impact des projets sur les populations.

« Pour remédier à cette

situation, le gouvernement a mis en place un dispositif de suivi régulier et rapproché des projets, en collaboration avec tous les acteurs impliqués. Ce mécanisme permet d'identifier les goulots d'étranglement et de prendre les mesures correctives nécessaires pour accélérer le rythme d'exécution des projets », a expliqué le conseiller Anumu Ketoglo.

Pour rappel, l'AFD et la KfW interviennent au Togo dans plusieurs domaines. Entre autres, la décentralisation, l'agriculture, l'éducation, l'accès à l'eau, ainsi que le renforcement des infrastructures publiques.

République togolaise

JOYEUX ANNIVERSAIRE
11 ANS D'ENGAGEMENT,
UNE CONFIANCE QUI DURE



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

